Admiral Markets AS
Maakri 19/1, 10145 Tallinn, Estonia
estonia@admiralmarkets.com

admirals

Déclaration de Divulgation des Risques Liés au Trading de Valeurs Mobilières

En vigueur à compter du 14.03.2025

Admiral Markets AS, société constituée en Estonie sous le code d'enregistrement 10932555 et dont le siège social est situé au Maakri 19/1, 10145 Tallinn, Estonie (« **nous** », « **notre** » ou « **nos** »), est une entreprise d'investissement agréée et réglementée par l'Autorité Estonienne de Surveillance Financière et de Résolution (*Finantsinspektsioon*) sous la licence n° 4.1-1/46.

La présente Déclaration de Divulgation des Risques Liés au Trading de Valeurs Mobilières (la « **Déclaration** ») est fournie conformément aux exigences de la législation applicable de l'Union européenne (« **UE** »), y compris la Directive 2014/65/UE (« **MiFID II** »), le Règlement (UE) 600/2014 (« **MiFIR** »), ainsi que la Loi estonienne sur le marché des valeurs mobilières (*Väärtpaberituru seadus*) (« **SMA** ») et d'autres législations pertinentes de la République d'Estonie, qui transposent la législation de l'UE sur les services financiers en droit estonien (collectivement, les « **Réglementations Applicables** »).

L'objectif de cette Déclaration est de fournir aux clients (« **vous** » ou « **votre** ») un aperçu général des principaux risques liés au trading de valeurs mobilières. Aux fins de la présente Déclaration, le terme « valeurs mobilières » désigne les actions, les fonds négociés en bourse (ETF) et d'autres instruments financiers disponibles pour le trading via le compte Invest.MT5 que vous avez pu ouvrir auprès de nous. Les risques décrits dans cette Déclaration sont indicatifs et non exhaustifs, et cette Déclaration doit être lue conjointement avec d'autres documents juridiques et informatifs mis à votre disposition, y compris nos Conditions Générales.

Cette Déclaration est destinée à servir de guide général pour vous aider à comprendre la nature des risques potentiels encourus. Vous devez vous assurer que toute décision de trader des valeurs mobilières avec nous est prise en connaissance de cause et que vous êtes satisfait des informations mises à votre disposition. Si vous n'êtes pas certain d'une partie de cette Déclaration ou si vous ne comprenez pas entièrement les informations présentées, nous vous encourageons fortement à obtenir des conseils financiers et/ou juridiques indépendants.

L'examen de cette Déclaration ne vous oblige pas à vous engager dans une quelconque activité d'investissement. Cependant, son contenu est destiné aux personnes qui envisagent de trader avec nous.

Cette Déclaration est sujette à des mises à jour périodiques. La version la plus récente est toujours disponible sur notre site web à l'adresse : https://admiralmarkets.com/fr/commencez-a-trader/documents?regulator=efsa. Nous vous encourageons à consulter régulièrement cette Déclaration sur notre site web afin de rester informé de tout changement important.

Des politiques supplémentaires pertinentes pour les services d'investissement et auxiliaires que nous fournissons sont disponibles sur notre site web à l'adresse : https://admiralmarkets.com/fr/commencez-a-trader/documents?regulator=efsa.

Veuillez lire attentivement les informations suivantes avant d'entreprendre toute activité de trading avec nous.

1. Risque de Marché

Le risque de marché désigne la possibilité que la valeur des investissements diminue en raison d'évolutions ou d'événements économiques généraux affectant l'ensemble du marché financier. Ce type de risque peut entraîner des pertes dues à des mouvements de prix globaux défavorables sur le marché des valeurs mobilières ou au sein d'un segment de marché spécifique.

Admiral Markets AS
Maakri 19/1, 10145 Tallinn, Estonia
estonia@admiralmarkets.com

admirals

Ces mouvements de prix peuvent être déclenchés par divers facteurs, incluant, sans s'y limiter :

- Des indicateurs économiques faibles provenant d'un pays ou d'un secteur industriel pertinent ;
- Instabilité macroéconomique ;
- Incertitude politique ou réglementaire ; ou
- Volatilité générale des marchés de valeurs mobilières.

Vous devez être conscient que le risque de marché peut affecter à la fois les instruments individuels et les portefeuilles, indépendamment de la qualité ou de la performance de l'émetteur sous-jacent.

Investir dans des actions ou des ETFs vous expose directement au risque spécifique à l'émetteur, ce qui est également un facteur déterminant de la valeur marchande de vos investissements. Il s'agit du risque que l'entreprise individuelle ayant émis les actions, ou les entreprises sous-jacentes dont les actions sont incluses dans un ETF, puisse rencontrer des difficultés financières, des développements commerciaux défavorables, une mauvaise gestion, des défis spécifiques à l'industrie, ou même l'insolvabilité. De tels événements peuvent entraîner une baisse significative de la valeur de ce titre spécifique, pouvant conduire à une perte totale de votre investissement dans ce titre, indépendamment des tendances générales du marché ou de la performance d'autres valeurs mobilières. Vous devez évaluer attentivement la santé financière, le modèle commercial, le paysage concurrentiel et la gestion d'un émetteur avant d'investir.

2. Risque de Volatilité

Le risque de volatilité fait référence au risque de fluctuations importantes et rapides de la valeur d'un instrument financier. Une volatilité élevée signifie généralement que le prix d'un titre peut connaître de fortes augmentations ou diminutions sur une courte période.

La volatilité est souvent plus prononcée pour les valeurs mobilières illiquides ou moins fréquemment tradées, où des volumes plus faibles peuvent entraîner des mouvements de prix disproportionnés. Cependant, même les instruments très liquides peuvent présenter de la volatilité en réponse à des événements macroéconomiques, à des développements spécifiques à l'entreprise ou au sentiment du marché.

Vous devez également être conscient que la volatilité peut être accrue lors des annonces de résultats, des publications de données économiques ou des développements géopolitiques.

En raison d'une volatilité élevée :

- Les ordres passés peuvent ne pas être exécutés ou ne l'être que partiellement ;
- Le prix d'exécution d'un ordre au marché peut différer significativement du dernier prix coté ;
- Il peut y avoir une incertitude accrue sur les prix, ce qui peut entraîner des pertes réelles ou notionnelles.

Vous devez être conscient que la volatilité peut avoir un impact à la fois sur les résultats de trading et sur l'évaluation de vos positions.

3. Risque de Liquidité

Le risque de liquidité fait référence à l'éventualité que vous ne puissiez pas acheter ou vendre un titre rapidement, à un prix compétitif, ou avec un impact minimal sur les prix. La liquidité est

Admiral Markets AS
Maakri 19/1, 10145 Tallinn, Estonia
estonia@admiralmarkets.com

admirals

généralement plus élevée lorsqu'il y a un plus grand nombre d'ordres d'achat et de vente actifs sur le marché, ce qui permet une exécution plus rapide et des écarts de prix plus faibles entre les transactions.

Une liquidité plus élevée facilite généralement l'ouverture ou la clôture rapide des positions et augmente la probabilité que vous payiez ou receviez un prix compétitif lors de l'exécution de votre transaction. En revanche, les valeurs mobilières qui sont rarement tradées ou qui ont une faible participation au marché ont tendance à présenter une liquidité plus faible, ce qui les rend plus difficiles à acheter ou à vendre sans consentir d'importantes concessions de prix.

Le risque de liquidité peut s'accroître de manière significative durant les périodes de tension du marché ou de suspensions de trading. Dans certaines conditions de marché — par exemple, lorsqu'il n'y a pas d'ordres actifs à l'achat ou à la vente, ou lorsque le trading d'un titre est suspendue — il peut être difficile, voire impossible, de liquider une position à un prix raisonnable.

4. Risque de Trading Spéculatif

Le trading spéculatif implique de tenter de tirer profit des fluctuations à court terme de la valeur marchande des valeurs mobilières, plutôt que de leur valeur fondamentale ou de leurs caractéristiques sous-jacentes. De telles transactions comportent un degré élevé d'incertitude quant au potentiel de gain ou de perte.

Presque toutes les activités d'investissement impliquent un certain niveau de risque spéculatif, car les mouvements futurs du marché et les résultats des investissements ne peuvent être prédits avec certitude. Les stratégies spéculatives sont généralement à court terme et peuvent ne pas convenir aux investisseurs ayant une faible tolérance au risque. Vous devez être conscient que le trading spéculatif peut entraîner des pertes financières importantes, tout comme des gains potentiels.

5. Risque Lié aux Fluctuations de Prix Dues aux Annonces d'Entreprise

Les annonces d'entreprise ou la publication d'autres informations importantes par un émetteur peuvent avoir un impact significatif sur le prix de marché de ses valeurs mobilières. De telles annonces peuvent inclure des rapports sur les résultats, des déclarations de dividendes, des fusions ou acquisitions, des changements de direction, des mesures réglementaires ou d'autres divulgations sensibles au marché.

Lorsqu'elles sont combinées à une liquidité relativement plus faible pour un titre donné, ces annonces peuvent entraîner une volatilité accrue des prix. En conséquence, l'exécution des transactions peut devenir plus difficile, et le prix du marché peut évoluer brusquement dans un court laps de temps, augmentant le potentiel de pertes.

Certains événements d'entreprise peuvent également entraîner des suspensions de trading ou des conditions de règlement spécifiques qui affectent l'exécution.

De plus, en cas d'opérations sur titres affectant les valeurs mobilières que vous détenez via votre compte Invest.MT5 (tels que, sans s'y limiter, les dividendes en actions, les divisions d'actions, les émissions de droits, les fusions ou les scissions), nous pouvons, à notre discrétion ou en raison de limitations opérationnelles ou systémiques imposées par nos lieux d'exécution ou nos dépositaires, régler l'effet économique de ces opérations sur titres en espèces sur votre compte. Cet ajustement en espèces visera à refléter la valeur monétaire de l'opération sur titres. Cela signifie que vous pourriez recevoir un équivalent en espèces même si l'opération sur titres pour les actionnaires directs impliquait la distribution de valeurs mobilières supplémentaires ou d'autres droits non monétaires. Le traitement spécifique de toute opération sur titres sera déterminé par nos soins, et les détails vous seront communiqués le cas échéant.

Admiral Markets AS
Maakri 19/1, 10145 Tallinn, Estonia
estonia@admiralmarkets.com

admirals

6. Risque lié aux Systèmes

Le risque lié aux systèmes fait référence à la possibilité de subir des pertes en raison de dysfonctionnements techniques dans l'infrastructure impliquée dans le trading de valeurs mobilières. Ceux-ci peuvent inclure des défaillances ou des perturbations dans les systèmes des dépositaires, des dépositaires, des bourses de valeurs, ou d'autres entités responsables de l'exécution et du règlement des transactions.

De tels dysfonctionnements peuvent entraîner des retards d'exécution, des rejets de transactions, des retards de règlement, des transferts erronés ou d'autres problèmes opérationnels. De plus, les problèmes liés à la connectivité internet, tels que la lenteur ou les pannes temporaires, peuvent perturber votre capacité à placer, modifier ou clôturer des ordres, entraînant potentiellement des pertes financières.

Les périodes de volume de transactions élevé ou de volatilité du marché peuvent également entraîner des retards dans l'exécution des ordres. Durant ces périodes, la modification rapide et fréquente des ordres par les participants du marché peut surcharger les systèmes, contribuant aux retards d'exécution ou aux rejets d'ordres.

7. Risque Réglementaire et Juridique

Le risque réglementaire et juridique fait référence à la possibilité que des changements dans les lois, les réglementations, les politiques gouvernementales ou les procédures administratives puissent impacter négativement la valeur ou la rentabilité des investissements en valeurs mobilières.

De tels changements peuvent inclure, sans s'y limiter, des amendements aux régimes fiscaux, l'imposition de prélèvements, des restrictions sur les activités de trading ou des interventions réglementaires spécifiques à un secteur. Ces actions peuvent affecter le profil risque-rendement de certains investissements, en particulier si les changements de politique impactent de manière disproportionnée des industries ou des classes d'actifs spécifiques.

Lorsque le trading transfrontalier est impliqué, des normes réglementaires ou des protections des investisseurs différentes peuvent s'appliquer. Étant donné que l'environnement réglementaire évolue avec le temps, vous devez être conscient que les hypothèses d'investissement existantes peuvent devenir moins précises ou entièrement obsolètes en raison de développements juridiques ou politiques.

8. Risque Politique

Le risque politique fait référence à la possibilité que des événements ou des développements politiques dans le pays ou la région où les valeurs mobilières sont émises ou où l'émetteur est situé puissent affecter négativement la valeur de vos investissements. De tels événements peuvent compromettre la stabilité politique ou économique et, dans les cas graves, peuvent entraîner la perte partielle ou totale du capital investi.

Des exemples de risque politique incluent :

- Des changements radicaux dans le cadre économique ou législatif, tels que la nationalisation ou l'expropriation ;
- Des troubles sociaux ou des crises politiques internes, y compris des troubles civils ou des manifestations généralisées ;
- Des interventions gouvernementales ou des sanctions affectant des secteurs ou des émetteurs spécifiques.

Admiral Markets AS
Maakri 19/1, 10145 Tallinn, Estonia
estonia@admiralmarkets.com

Le risque politique inclut également l'imposition de contrôles des capitaux ou de sanctions internationales affectant les émetteurs ou les marchés. Ces événements peuvent survenir de manière imprévisible et pourraient avoir un impact durable sur la performance ou l'accessibilité de vos investissements dans la juridiction concernée.

9. Risque Lié au Système de Règlement-Livraison

Le risque lié au système de règlement-livraison fait référence à la possibilité de pertes découlant de défaillances ou de perturbations dans les systèmes ou processus utilisés pour la compensation et le règlement des transactions de valeurs mobilières. Cela inclut d'éventuels dysfonctionnements techniques au sein de l'infrastructure des registres de valeurs mobilières, des bourses, des chambres de compensation ou d'autres institutions de marché.

De telles défaillances peuvent entraîner l'annulation de transactions, des retards dans le règlement post-trading, des transferts erronés ou d'autres problèmes opérationnels. Ces événements peuvent interférer avec la bonne exécution des transactions et peuvent occasionner des pertes financières.

Voir aussi la Section 6 (*Risque lié aux systèmes*) pour des considérations connexes.

10. Risque de Change

Le risque de change fait référence à l'impact potentiel des fluctuations des taux de change sur la valeur des transactions libellées dans une devise étrangère. Si un titre ou un contrat est libellé dans une devise autre que celle de votre compte ou votre devise nationale, tout gain ou toute perte peut être amplifié ou réduit lors de la conversion en raison des changements de taux de change.

Ce risque survient que la transaction soit exécutée dans votre juridiction locale ou à l'étranger, et il peut affecter aussi bien les rendements réalisés que non réalisés. Bien que des stratégies de couverture puissent être employées, elles n'éliminent pas entièrement le risque de change.

11. Risque d'Information

Le risque d'information fait référence à la possibilité de prendre des décisions d'investissement non éclairées ou inappropriées en raison de la réception d'informations incomplètes, inexactes ou inadéquates concernant un titre. Cela peut se produire lorsque des données pertinentes sont indisponibles, obsolètes, déformées ou mal comprises.

Le risque d'information peut également découler de :

- La dépendance à des sources peu fiables ou non vérifiées ;
- Des erreurs de communication ou des barrières techniques dans l'accès à l'information ;
- Une mauvaise interprétation de divulgations par ailleurs exactes.

Ces facteurs peuvent altérer votre capacité à évaluer la vraie valeur ou le profil de risque d'un titre, entraînant potentiellement une perte financière.

Il est de votre seule responsabilité de rechercher activement, de surveiller et de comprendre les informations directement auprès des émetteurs des valeurs mobilières dans lesquelles vous investissez, y compris leurs rapports financiers officiels, leurs communications aux actionnaires et autres divulgations publiques. Nous n'entreprenons pas d'obtenir toutes ces informations spécifiques à l'émetteur en votre nom, ni n'intermédirons toutes les communications des émetteurs envers vous en tant qu'actionnaire. Bien que nous puissions fournir un accès à certaines actualités ou données de marché de tiers via nos plateformes, ceci est uniquement à

Admiral Markets AS
Maakri 19/1, 10145 Tallinn, Estonia
estonia@admiralmarkets.com

admirals

des fins d'information générale et ne doit pas être considéré comme un substitut à votre propre diligence raisonnable et à vos recherches concernant les émetteurs de vos investissements.

12. Risque lié aux Performances Passées

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. La valeur des investissements peut aussi bien baisser qu'augmenter, et il n'y a aucune garantie que les rendements historiques seront reproduits.

13. Risque de Modifications de la Disponibilité des Instruments

Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion et pour diverses raisons (y compris, mais sans s'y limiter, les changements réglementaires, la liquidité du marché, le retrait d'un émetteur d'une bourse, les évaluations des risques ou nos propres décisions commerciales), d'ajouter de nouvelles valeurs mobilières ou de retirer (délister) des valeurs mobilières existantes de la gamme d'instruments proposés pour le trading sur le compte Invest.MT5. Si un instrument que vous détenez devait être retiré de notre plateforme, nous nous efforcerions de vous donner un préavis raisonnable lorsque cela est réalisable. Cet avis décrira les implications, qui peuvent inclure une date limite à laquelle vous devrez vendre vos avoirs. Si vous ne vendez pas vos avoirs avant la date limite spécifiée, nous pourrions faciliter une vente obligatoire de tout avoir restant en votre nom, ou votre capacité à trader l'instrument sera limitée à la clôture uniquement.

14. Restrictions sur la Transférabilité des Valeurs Mobilières

Veuillez noter que pour certaines ou toutes les actions, ETFs ou autres instruments financiers disponibles pour le trading via votre compte Invest.MT5, nous pourrions ne pas prendre en charge les transferts en nature.

Cela signifie que :

- Vous pourriez ne pas être en mesure de transférer des valeurs mobilières existantes que vous détenez auprès d'un autre courtier ou institution financière directement sur votre compte Invest.MT5 chez nous (transfert entrant).
- De même, il est possible que vous ne puissiez pas transférer les valeurs mobilières détenues sur votre compte Invest.MT5 directement vers un autre courtier ou une autre institution financière sous leur forme de valeurs mobilières (transfert sortant).

Si vous souhaitez transférer la valeur de vos investissements vers notre plateforme depuis une autre institution où les transferts directs de titres ne sont pas pris en charge par nos services, vous devriez généralement liquider (vendre) vos positions auprès de votre autre institution, puis transférer le produit en espèces résultant vers votre compte Invest.MT5 afin d'effectuer de nouveaux achats. Inversement, si vous souhaitez transférer la valeur de vos investissements de votre compte Invest.MT5 vers une autre institution et que les transferts directs de titres ne sont pas pris en charge, vous devrez généralement vendre vos valeurs mobilières sur notre plateforme, puis transférer le produit en espèces.

Cette limitation concernant le transfert direct de valeurs mobilières peut avoir des implications pour votre stratégie d'investissement, votre situation fiscale personnelle (car la vente de positions peut matérialiser des gains ou des pertes en capital) et la flexibilité globale de la gestion de votre portefeuille. Vous devez prendre en considération cet aspect opérationnel avant de négocier des valeurs mobilières sur le compte Invest.MT5.

Conclusion

Le trading de valeurs mobilières ne convient pas à tous les investisseurs et comporte des risques

Admiral Markets AS
Maakri 19/1, 10145 Tallinn, Estonia
estonia@admiralmarkets.com

admirals

pouvant entraîner la perte de votre capital investi. Vous devez examiner attentivement si vous possédez la tolérance au risque, l'expérience et les connaissances nécessaires avant de vous engager dans une telle activité. Il est fortement recommandé de solliciter l'avis d'un conseiller financier indépendant et dûment agréé avant de prendre toute décision d'investissement.

Avis Généraux

La présente Déclaration est de nature informative et ne doit pas être considérée comme un substitut à un conseil en investissement personnalisé.

La présente Déclaration est disponible en anglais et dans d'autres langues. En cas de divergence entre la version anglaise et toute version traduite, la version anglaise est réputée faire foi.

Vous devez savoir que l'anglais est la langue officielle que nous utilisons à toutes fins légales, réglementaires et opérationnelles.